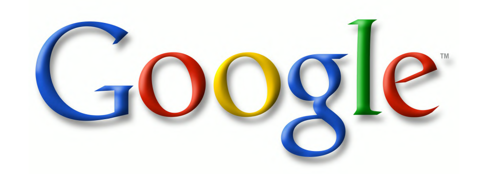
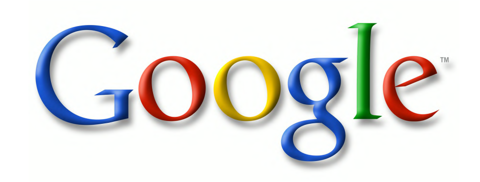

Google






DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.





MÉMOIRE

ADRESSÉ AU

CARDINAL MAZARIN

TIRÉ A 300 EXEMPLAIRES

TOUS NUMÉROTÉS :

260	ſur papier vergé des Voſges.	
20	—	teinté.
18	—	de Chine nankin.
2	ſur peau de vélin.	



PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT

MÉMOIRE CONFIDENTIEL

ADRESSÉ A

MAZARIN

PAR

GABRIEL NAUDÉ

APRÈS LA MORT DE RICHELIEU

PUBLIÉ

D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE ET INÉDIT

PAR

ALFRED FRANKLIN

de la bibliothèque Mazarine



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE DE L. WILLEM

8, RUE DES BEAUX-ARTS, 8

M DCCC LXX



INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

On a dit que, ſur la fin de ſa vie, Richelieu, craignant les intrigues de Mazarin & voyant en lui un compétiteur, avait été tenté de l'éloigner. Rien n'eſt plus invraiſemblable. Richelieu avait plus d'une fois ruiné des influences autrement redoutables que celles du jeune cardinal; puis, le plus ardent déſir qui lui

reſtât, au moment où il ſentait le pouvoir lui échapper, c'était que ſon œuvre fût maintenue, conſolidée, pourſuivie, & nul n'était plus apte à cette tâche que l'homme habile qu'il avait lui-même formé au maniement des affaires, & dont il avait fait depuis trois ans le confident de ſes ſecrètes penſées. Louis XIII parut donc avoir accompli le dernier vœu d'un mourant quand, le ſoir de la mort de Richelieu, & avant même de retourner à Saint-Germain, il appela Mazarin dans ſes Conſeils.

Fallait-il voir dans ce nouveau miniſtre le ſucceſſeur du grand cardinal? Bien des gens le preſſentaient déjà, mais lui s'en défendait avec une douce modeſtie. Trois ſemaines après la mort de Richelieu, il écrivait au prince d'Orange que ſon deſſein avait d'abord été de ſe retirer à Rome pour eſſayer d'y ſervir le roi, mais que, Sa Majeſté lui ayant fait l'honneur de le retenir, il s'était ſoumis à ſa volonté. Il continuait cependant à tourner les yeux vers l'Italie, & diſcutait avec ſes intimes les avantages qu'un retour à

Rome pourrait avoir pour ſa fortune.

Un jour, un lundi, revenant de Saint-Germain avec Naudé, ſon bibliothécaire, il l'entretint de ces projets. Naudé était homme de bon conſeil; il avait été ſucceſſivement attaché, comme bibliothécaire & comme ami, au cardinal Bagni, qui avait longtemps rêvé le pontificat, au cardinal Antoine Barberini, neveu du pape, & enfin au cardinal de Richelieu; de plus, & quoi qu'il en diſe dans ce mémoire [1], il avait déjà publié un

1. Voyez page 8.

traité de politique fort curieux, ſes *Conſidérations ſur les coups d'Eſtat*. Or, ſon opinion, contraire à celle que la flatterie faiſait le plus ſouvent entendre à Mazarin, fut que, malgré la haute poſition qui attendait inévitablement le cardinal en France, il y avait pour lui tout intérêt à regagner l'Italie le plus tôt poſſible.

Mazarin, ſurpris, autoriſa Naudé à lui préſenter un mémoire dans lequel ſa penſée ſerait développée. C'eſt ce travail, écrit en entier de la main de Naudé & tel que l'a lu Ma-

zarin, que nous avons retrouvé à la Bibliothèque impériale [1], & que nous publions aujourd'hui.

Sa date eſt facile à déterminer d'une manière approximative. Nous y liſons [2] qu'à l'époque où il fut rédigé, Sublet des Noyers était encore au pouvoir, & aucun des faits qui y ſont mentionnés n'eſt poſtérieur à la diſgrâce de ce miniſtre. Naudé écrivait donc dans l'intervalle

1. D'abord dans le *Supplément français*, n° 3670, aujourd'hui dans le *Fonds français*, n° 10222.

2. Voyez page 55.

qui ſépara la mort de Richelieu de la retraite de des Noyers, par conſéquent entre le 4 décembre 1642 & le 10 avril 1643.

Mazarin était-il de bonne foi quand il parlait de quitter la France? Il eſt permis d'en douter. Il arrivait au Conſeil ſans attributions ſpéciales, mais c'eſt ainſi qu'avait commencé Richelieu; il avait deux compétiteurs remuants & ambitieux, Sublet des Noyers & Bouthillier de Chavigny, mais il ſe ſentait ſupérieur à tous les deux; & puis, ſeul dans le Conſeil il était re-

vêtu de cette pourpre à laquelle chacun, depuis dix-huit ans, avait pris l'habitude d'obéir. Le roi, ennuyé, malade, ne comptait guère & attendait la mort avec résignation ; autour de lui, autour de la future régente s'agitaient mille intrigues, & Mazarin, beau, doux, aimable, souple, insinuant, avait su déjà capter les bonnes grâces d'Anne d'Autriche qui, dit-on, avait retrouvé en lui les traits, encore vivants dans son cœur, du duc de Buckingham. Avec un avenir aussi assuré, un rôle aussi nettement tracé, Mazarin ne pou-

vait guère ſonger à retourner en Italie.

Naudé prit cependant fort au ſérieux les feintes héſitations du cardinal ; mais je ne voudrais pas jurer que lui-même ait été exempt de toute arrière-penſée. On voit dans ſes ouvrages quels doux ſouvenirs lui avait laiſſés ſon long ſéjour à Rome, au milieu de la ſociété la plus polie, la plus lettrée qu'il y eût alors en Europe. Il y revient ſans ceſſe ; il vante, un peu emphatiquement même parfois, le ciel bleu de la ville éternelle, ſes merveilles artiſtiques, & ſurtout

ſes riches bibliothèques publiques, l'Ambroſienne, la Bodleïenne, l'Angélique, qui, pendant longtemps encore, n'eurent d'autre rivale en France que la magnifique collection qu'il commençait à réunir pour ſon maître. Naudé, je le crois, plaidait donc un peu ſa propre cauſe, quand il preſſait Mazarin de regagner l'Italie & faiſait briller à ſes yeux la perſpective du trône pontifical. Son mémoire n'en fut rédigé qu'avec plus de ſoin & de chaleur. A part les exagérations de modeſtie, les bourſouflures du

ſtyle & l'étalage d'érudition qui ſont des travers de l'époque, on y reconnaît un eſprit fin, ingénieux, obſervateur, déſillu-ſionné, auquel n'ont manqué ni de ſérieuſes méditations, ni une précoce expérience de la poli-tique. Avec une liberté de pen-ſée & d'expreſſion qui s'explique par la nature toute confiden-tielle de ce mémoire, Naudé nous peint fort habilement la ſituation de la France, de la Cour & des partis à cette époque.

Après de longues & faſti-dieuſes proteſtations de dévoue-

ment, Naudé s'excuſe de la liberté qu'il prend d'oſer traiter une queſtion politique en face d'un maître « qui donne les règles à la plus grande partie de l'Europe »; mais en même temps il s'efforce de lui perſuader que ſon ſéjour auprès des cardinaux Bagni & Barberini l'a rendu tout à fait propre à un pareil travail. Il expoſe enſuite au cardinal les conſidérations qui pourraient militer en faveur de ſon ſéjour en France. C'eſt d'abord l'affection que lui porte le roi, miſe en regard de l'éloignement que le pape a toujours manifeſté

pour lui & de l'averſion bien légitime qu'il inſpire aux Eſpagnols, dont la faction diſpoſe d'un grand crédit à Rome. Mazarin eſt très-jeune, & il eſt né dans la Péninſule; mais l'hiſtoire offre de nombreux exemples d'étrangers qui ont rempli en différents pays les charges les plus élevées. Voilà tout ce que Naudé concède à l'opinion de ceux qui veulent retenir Mazarin. Car en admettant même qu'il obtienne le titre de premier miniſtre & acquière l'autorité & l'influence de Richelieu, qu'eſt-ce encore que cela? C'eſt

plus haut, c'eſt à la papauté qu'il faut viſer. Richelieu eſt mort ſimple cardinal & haï de tous. Il a, d'ailleurs, laiſſé peu à faire en France : continuer ſon œuvre, voilà le ſeul but que puiſſe ſe propoſer ſon ſucceſſeur ; quoi que celui-ci entreprenne, il eſt donc condamné à voir ſans ceſſe l'honneur du ſuccès attribué à un autre. Mazarin doit ſonger auſſi aux ennuis inſéparables du pouvoir à la cour de France : travail opiniâtre, cabales des mécontents, calomnies des envieux, obſeſſions des héritiers de Richelieu.

Ce n'eſt pas tout. Le premier miniſtre aura encore à « eſſuier toutes les mauvaiſes heures de sa Majeſté », à lutter contre les favoris dont le « Roy ne peut ſe paſſer », à reprendre les ſanglantes traditions du dernier régime, ſeul moyen de contenir « l'humeur bouilliante & changeante des François. » Et à cela quelles compenſations? Un traitement fort médiocre : « Richelieu, quoy qu'il euſt diſpoſé vingt ans durant de toutes les richeſſes de la France, n'a pas toutesfois laiſſé après ſa mort tant de facultez que l'on s'eſ-

toit imaginé qu'il devoit faire ; » il faudrait donc ici reſtreindre ſa dépenſe, renoncer au luxe, aux collections artiſtiques. En Italie, au contraire, on peut vivre magnifiquement à peu de frais, « à cauſe de la règle & de l'oeconomie qui ſe pratique en ce pays-là mieux qu'en lieu du monde. » Peu de conſidération : « les Italiens traictent avec leurs ſupérieurs tout d'une autre façon que ne font les François ; » un miniſtre ici n'eſt connu que des perſonnes qui ſuivent la Cour, tandis qu'à Rome « tout le peuple de la ville, une infinité

d'eftrangers, les feigneurs & ambaffadeurs de toute l'Europe qui viennent fucceffivement y faire leur réfidence, tant de cardinaux & le Pape mefme font tefmoings de vos actions, fçavent quels font vos moiens, de quelle façon vous vivez, & admirent bien fouvent certaines chofes defquelles on ne tient compte en ce pais. »

En outre, l'état de la France eft-il donc fi profpère dans le préfent, fi raffurant pour l'avenir, qu'on doive ambitionner beaucoup le dangereux honneur de la gouverner? Sans parler

même des troubles, des compétitions qui ſuivront inévitablement la mort de Louis XIII, deux menaces terribles planent ſur le royaume; l'une émane des proteſtants, l'autre du peuple affamé.

Les Réformés ſont exclus de tous les emplois, on les brave & on les offenſe ſans ceſſe. Ils n'ont plus ni chefs, ni villes, dit-on; mais leur nombre eſt auſſi grand qu'avant la priſe de la Rochelle, « pour la converſion d'un Huguenot à la foy catholique, qui ſe faict dans nos égliſes avec beaucoup d'oſten-

tation, il y a tousjours quatre ou cinq catholiques qui vont sans bruit apostasier à Charenton; » tant que les armes du roi seront partout victorieuses, ils ne bougeront peut-être pas, mais les haines s'amassent en silence, & au premier échec, elles se dresseront formidables & mettront la France en feu. Qui peut assurer aussi que les protestants ne trouveront point un appui dans le peuple, plus oppressé, plus mécontent que jamais, plus irrité des guerres continuelles qui le ruinent? Il ne faut pas oublier que « la

force giſt dans le peuple & que partout où il ſe treuve en nombre ſuffiſant, il peut venir à bout de tout ce qu'il entreprendra. » Un mouvement, plus que cela même, eſt à redouter, « l'extrême pauvreté des ſubjectz cauſera quelque jour en France une rebellion. »

En face de cette ſituation pleine de difficultés & de périls, Naudé place les ſéduiſantes perſpectives d'un calme & long règne ſur le trône pontifical. Le ſuccès eſt certain. Mazarin n'a-t-il pas tout pour réuſſir? « Une chère gaie, un abord

agréable, un difcours facile & aimable. » La place de *Protecteur* de la France eft entre les mains d'un ami, du cardinal Antoine Barberini, neveu du pape, & fon propre intérêt répond de l'appui qu'on trouvera en lui ; fon adminiftration a foulevé bien des plaintes, il a offenfé tous les princes de l'Europe, entraîné l'État dans une guerre injufte contre le duc de Parme, diffipé les finances, laiffé d'horribles crimes impunis : il ne peut donc échapper aux dangers d'une enquête févère que fi le fucceffeur d'Urbain VIII

eſt une de ſes « aſſeurées créatures. » Mazarin eſt bien jeune, ſans doute ; mais des élections pontificales faites dans ces conditions ne ſont pas ſans exemple. Trois cardinaux ont déjà poſé leur candidature & ſemblent ſeuls avoir des chances ſérieuſes ; mais les Barberini ſont hoſtiles à deux d'entre eux, & le troiſième, déſeſpérant de triompher dans une lutte contre Mazarin, préférera ſe retirer devant lui & ſe faire ainſi du nouveau pontife un protecteur. La faction eſpagnole eſt puiſſante & hoſtile, mais Maza-

rin peut compter ſur l'influence d'Anne d'Autriche, ſur celle des deux ſœurs du roi, Henriette d'Angleterre & Chriſtine de Savoie. Le ſeul point qui offre quelques difficultés, aux yeux de Naudé, c'eſt donc de « treuver un moien honneſte de ſe retirer en Italie. »

Le choix de ce moyen ne préoccupa guère Mazarin, comme on ſait. Il ne ſera cependant pas hors de propos de rappeler que le Saint-Siége devint vacant moins d'une année après le moment où Naudé écrivait ce mémoire. Comme il

l'avait prévu, trois candidats ſeulement étaient en préſence : Sachetti, Ferenzola & Panfili. Les Barberini ſoutinrent d'abord le premier de tout leur crédit ; mais ils durent plier devant les intrigues eſpagnoles. Ils appuyèrent alors Ferenzola, ennemi perſonnel de Mazarin, & que le parti français put écarter. La place reſta ainſi à Panfili, qui prit le nom d'Innocent X. Dès le début de ſon pontificat, il menaça les Barberini, & ceux-ci durent ſe réfugier en France, où Mazarin leur fit le meilleur accueil ; l'un

d'eux, Antoine, devint même archevêque de Reims & grand aumônier.

Il eſt peut-être ſuperflu de ſe demander ſi, au point de vue des intérêts français, Mazarin eut tort de ne pas ſuivre le conſeil de Naudé. On attribue ſouvent un rôle trop conſidérable aux ſouverains, aux hommes politiques qui, comme Richelieu & Mazarin, ont laiſſé un nom dans l'hiſtoire; ils ſubiſſent, en général, les ſituations beaucoup plus qu'ils ne les créent. Inſtruments, parfois inconſcients, d'une force extérieure, reflets

obligés de la maſſe penſante qui les entoure, la cauſe des grands faits dont ils revendiquent ou acceptent la reſponſabilité eſt en dehors d'eux; ils auraient réuſſi peut-être à avancer ou à retarder leur accompliſſement, mais ils n'euſſent pu ni les empêcher, ni les ſuſciter. La Fronde eſt née du deſpotiſme de Richelieu ; ſi Mazarin n'eût pas été là, elle eût pris un autre objectif, la régente ſans doute, mais ce mouvement de réaction n'en eût pas moins éclaté tôt ou tard. Ni Louis XIV, ni Mazarin, d'ail-

leurs, n'ont vaincu la Fronde; elle eſt tombée toute ſeule, de laſſitude, d'épuiſement, ſans avoir réformé un ſeul abus, réaliſé un ſeul progrès. Mais le commerce s'était arrêté, les petits rentiers étaient gênés, le pain blanc de Goneſſe était devenu cher; le moment arriva où l'on ſoupira après un maître, fût-ce Mazarin; & l'on fêta ſa rentrée avec le même enthouſiaſme qui avait ſalué ſa fuite. Les mêmes hommes qui, ſix mois auparavant, avaient mis ſa tête à prix « s'étouffoient à qui ſe jetteroit à ſes pieds le pre-

mier » ; le valet de chambre Laporte, témoin oculaire, nous le dit, & il ajoute : « Je vis une multitude de gens de qualité faire des bassesses si honteuses en cette rencontre, que je n'aurois pas voulu être ce qu'ils étoient à condition d'en faire autant. » Mazarin ne fut pour rien dans tout ceci ; lui absent, il se serait toujours trouvé des ambitieux pour faire ces platitudes & un homme d'État quelconque pour en profiter.

MÉMOIRE

ADRESSÉ AU

CARDINAL MAZARIN



MÉMOIRE

ADRESSÉ AU

CARDINAL MAZARIN

MONSEIGNEUR,

Depuis que V. E. m'a faict l'honneur de me recevoir entre ses domestiques[1], j'ay pensé plusieurs fois

1. Naudé était bibliothécaire du cardinal Antoine Barberini, neveu du pape, quand Richelieu l'appela auprès de lui, &

s'il luy feroit expédient de fuccéder quelque jour au maniment des affaires publiques, duquel défunct Mr le cardinal de Richelieu s'eft acquitté fi dignement que tous les fiècles paffez n'ont rien veu de femblable. Et d'aultant que par fa mort inopinée, il a pleu à Sa Majefté Très-Chreftienne de fe repofer fur vous d'une bonne partie des foings dont elle fe defchargeoit fur luy[1], & de mettre en effect ce qui

lui donna le même titre. Après la mort de Richelieu, le cardinal Mazarin le prit à fon fervice, & le chargea de créer la magnifique bibliothèque qu'il laiffa par teftament au collège des Quatre-Nations.

1. Richelieu mourut le 4 décembre 1642. Le foir même, Louis XIII appela dans fes Confeils le cardinal Mazarin, & le lendemain, il dicta de Paris une lettre adreffée au Parlement & aux gouverneurs des pro-

n'eſtoit que dans les apparences : le déſir s'eſt auſſy redoublé en moy d'examiner diligemment ſi V. E. devoit pluſtoſt acquieſcer à ceſt employ & s'eſtablir en France, que de pourſuivre la pointe de ſa fortune à Rome, puis que c'eſt le lieu

vinces, par laquelle il leur annonçait « que Dieu ayant voulu retirer à lui le cardinal de Richelieu, il étoit réſolu de conſerver & d'entretenir tous les établiſſements ordonnés durant ſon miniſtère, de ſuivre tous les projets arrêtés avec lui pour les affaires du dehors & de l'intérieur, en ſorte qu'il n'y auroit aucun changement; & que, conſervant dans ſes Conſeils les mêmes perſonnes qui l'y ſervoient ſi dignement, il y avoit appelé le cardinal Mazarin, duquel il avoit éprouvé la capacité & l'affection à ſon ſervice dans les divers emplois qu'il lui avoit donnés, & dont il n'étoit pas moins aſſuré que s'il fût né parmi ſes ſujets. »

ſeul où elle la peult conduire à ſa dernière perfection. Mais comme j'eſtois encore incertain ſi V. E. auroit agréable que je luy teſmoignaſſe par le diſcours que je luy pouvois faire en ceſte occaſion le zèle très ſincère que j'avois à ſon ſervice, cela a eſté cauſe que je n'y ay point ſongé qu'aprez avoir cogneu par les familiers diſcours qu'il vous pleut lundy dernier de nous faire au retour de Saint-Germain [1], que vous permettiez facilement au plus affectionné de vos

1. Louis XIII, apprenant l'état déſeſpéré de Richelieu, était venu à Paris (2 décembre) pour viſiter & conſoler le mourant. Il ne voulut pas s'éloigner ,& reſta au Louvre juſqu'à ce que le cardinal eût rendu le dernier ſoupir; mais dès le lendemain (5 décembre) il retourna à Saint-Germain.

domeſtiques & au plus déſintéreſſé quant à ſon particulier, de faire les réflections qu'il jugeroit néceſſaires ſur ceſte queſtion : S'IL EST PLUS A PROPOS QUE V. E. DEMEURE EN FRANCE OU SE RETIRE A ROME LE PLUS PROMPTEMENT QU'IL LUY SERA POSSIBLE, puis que de la réſolution d'icelle dépend tout le ſuccez de voſtre vie & le vray coup d'Eſtat de voſtre fortune.

Or, Monſeigneur, puis que mon deſſeing eſt de traiċter maintenant d'une affaire de telle importance, je ne perdré point le temps à proteſter que mon intention n'eſt pas de rien dire qui ne vous ſoit cogneu beaucoup mieux qu'à moy, ny de vouloir faire le ſçavant, judicieux ou politique devant vous, qui ne l'ay jamais faiċt

devant perſonne & qui ſçay très bien que V. E., qui donne maintenant les règles à la plus grande & meillieure partie de l'Europe, de ce qu'il luy fault faire en des conjunctures ſi difficiles que ſont celles d'apréſent, les peut encore beaucoup plus facilement prendre en ce qui concerne les intereſtz de ſa propre perſonne. Mais pour teſmoigner au moins à V. E. que je puis entreprendre ce diſcours ſans crainte d'eſtre eſtimé téméraire, & que ce n'eſt pas le premier ſorti de ma plume en ſemblable occaſion, elle me permettra, s'il luy plaiſt, de luy dire en trois motz, que défunct M[r] le cardinal de Bagni m'aiant commandé incontinent aprez ſon arrivée à Rome, & en ſuite de ce dont je l'avois entretenu par les

chemins [1], d'escrire quelque chose en politique, je considéré que messieurs de Balsac [2] & Silhon [3] escrivoient en mesme temps, l'un des devoirs du Prince, & l'autre de celuy du Ministre: C'est pourquoy, voulant faire quelque chose davantage qu'eux, s'il m'estoit possible, j'entrepris de traicter des plus haultes & relevées actions que le

1. Naudé terminait ses études médicales à Padoue, lorsque la mort de son père le rappela à Paris. Pierre Dupuy le mit alors en relations avec le cardinal Bagni, qui l'emmena à Rome, & en fit son bibliothécaire.

2. Guez de Balzac, *le Prince*, Paris, 1631, in-4°.

3. Jean de Silhon, *le Ministre d'Estat, avec le véritable usage de la politique moderne;* Paris, 1631-43, 2 vol. in-4°. Réimprimés en 1641 & en 1661.

Prince & Miniſtre enſemble puiſſent concerter, réſoudre & effectuer, ſçavoir des coups d'Eſtat; comme par exemple celuy des veſpres Sicilienes, de la Saint-Barthélemy, du changement de religion en Angleterre, de la mort de meſſieurs de Guiſe, de la converſion de Henry IV, & de l'exécution du Marquis d'Ancre. Et aprez un labeur de ſix mois entiers, j'achevé un livre ſur ce ſubject, lequel imprimé ſeroit beaucoup plus gros que le Prince ou Miniſtre les cy deſſus nommez [1]. Et l'ayant en

1. *Conſidérations politiques ſur les coups d'Eſtat, par G. N. P.* (Gabriel Naudé, Pariſien). Ce livre fut imprimé à Rome, dès 1639, par les ordres du cardinal de Bagni, à qui il eſt dédié en ces termes : A MONSEIGNEUR L'ÉMINENTISSIME CARDINAL DE

fuite préfenté à mon dict feigneur cardinal Bagni, lors que pour fon divertiffement il eftoit à Caftel

BAGNI, MON TRÈS-BON ET TRÈS-HONORÉ MAISTRE. L'ouvrage forme un volume in-quarto de VI & 222 pages.

Cette publication avait-elle donc été faite à l'infu de l'auteur, ou Naudé regardait-il comme n'exiftant pas une édition qui avait été tirée feulement à « une douzaine d'exemplaires? » La première hypothèfe n'eft guère admiffible quand on lit l'avis qui figure en tête du volume, & qui est ainfi conçu :

« Ce liure n'a pas efté compofé pour plaire à tout le monde; fi l'Autheur en euft eu le deffein, il ne l'auroit pas écrit du ftile de Montagne & de Charon, dont il fçait bien que beaucoup de perfonnes fe rebuttent à caufe du grand nombre de citations Latines. Mais comme il ne s'eft mis à le faire que par obeiffance, il a efté obligé de coucher fur le papier les mefmes difcours, & de rapporter les mefmes aucto-

Gandolfo, il eut bien la patience de s'en faire lire à diverſes fois les principaux chapitres, qui ne luy

ritez dont il s'eſtoit ſeruy en parlant à ſon Eminence. Auſſi n'eſt-ce pas pour rendre cét ouurage public qu'il a eſté mis ſous la preſſe; elle n'a roulé que par le commandement & pour la ſatisfaction de ce grand Prelat, qui n'a ſes lectures agreables que dans la facilité des liures imprimez, & qui pour cette cauſe a voulu faire tirer vne douzaine d'exemplaires de celui-cy, au lieu des copies manuſcrites qu'il en faudroit faire. Ie ſçay bien que ce nombre eſt trop petit pour permettre que ce liure ſoit veu d'autant de perſonnes que le Prince de Balſac & le Miniſtre de Sillion. Mais comme les choſes qu'il traite ſont beaucoup plus importantes, il eſt auſſi fort à propos qu'elles ne ſoient pas ſi communes. Et en vn mot l'Autheur n'a eu autre but que la ſatisfaction de ſon Eminence, tant pour compoſer, que pour publier cét Ouurage. »

M. Brunet (*Manuel du Libraire*, t. IV,

despleürent pas. Mais d'aultant qu'il s'estonna de la hardiesse, quoy que règlée & fortement appuiée de la raison, avec laquelle je les avois traictez, je n'ay point voulu depuis ce temps là communiquer ceste pièce, sinon à défunct Mr Bouchard [1], homme très exact en ses jugemens, le quel à cause de l'amitié particulière qu'il me portoit, prit la peine de la lire toute entière, & de m'en dire son advis, le quel je conserve avec le dict ma-

p. 21) croit cependant que cette édition fut tirée à une centaine d'exemplaires. L'ouvrage a été dans la suite fort augmenté & souvent réimprimé.

1. En tête de l'édition que nous venons de décrire se trouve un sonnet adressé « à l'Avtheur », & qui est signé : « Iac. Bovchard, à Rome ce premier de l'an CIↃ IↃC XXXIX. »

nuſcrit, pour le placer quelque jour entre ceux de V. E.[1]. Et enſuite de cela, le dict cardinal Bagni ſe tirant fort eſloigné de Rome, & par conſéquent de quaſi toutes les pratiques qu'il y pouvoit faire pour l'advantage de ſes intereſtz, à cauſe de la réſidence qu'il luy falloit faire à Cernia, joint auſſy que les douleurs de la goutte le rendoient peu à peu inhabile au maniment de ſa perſonne, cela luy cauſa inſenſiblement une telle mélancholie que l'on ne ſçavoit plus

1. A la fin de l'année 1643, la bibliothèque de Mazarin renfermait douze mille volumes imprimés & quatre cents manuſcrits ; c'était déjà « l'une des plus accomplies de l'Europe. » Pour tout ce qui concerne cette collection, voyez A.-F., *Hiſtoire de la Bibliothèque Mazarine*, 1860, in-8°.

de quelle façon le traicter, & il en vint mesme à ceste extrêmité que plus de six mois durant il ne voulut recevoir aucune lettre, soit d'Italie ou des pays estrangers. Ce qui m'estonna de telle sorte que je pris la hardiesse de luy faire cognoistre par un discours semblable à celuy cy combien je m'interessois en ses affaires [1]. Et d'aultant qu'il eut pour lors plus d'esgard à mon zèle & à la bonne volonté que je luy tesmoignois qu'à la foiblesse de mon raisonnement, & que depuis ce temps là il m'affectionna encore plus qu'il n'avoit faict auparavant,

1. Ce *Discours* n'a pas été imprimé, car il ne figure point dans la liste complète des œuvres de Naudé, qui fut publiée par son ami le P. L. Jacob, à la suite du *Tumulus Naudæi*.

cela me faict efpérer, Monfeigneur, que vous en ferez de mefme, & que vous n'aurez pas déſagréable ſi, avec toute la modeſtie poſſible, je vous expoſe mes petitz ſentimens ſur la plus importante réſolution que vous puiſſiez jamais faire, & à laquelle néantmoins fort peu de perſonnes, voire meſme de celles qui vous ſont les plus affectionnées, ont penſé juſques à préſent.

Car, Monſeigneur, ils s'imaginent tous que la longue pratique & cognoiſſance que vous avez des affaires de France, l'affection très ſincère que le Roy vous porte, les bénéfices & récompenſes avec leſquelles il vous a comme attaché à ſon ſervice[1], & le noble employ

1. En avril 1639, Mazarin fut natura-

qu'il vous donne maintenant, joint aux eſpérances de l'accroiſtre quaſi à voſtre volonté, & au peu d'apparénce de rien eſpérer doreſnavant en Court de Rome, ſont de puiſſants moiens pour vous deſgaiger des intéreſtz de la patrie, en eſtabliſſant icy la baſe de voſtre fortune, laquelle comme les arbres tranſplantés du lieu de leur naiſſance en quelque autre, pourroit rencontrer un climat peu favorable à ſon advancement. Car, au lieu qu'en ce pais cy toutes choſes vous

liſé Français, « à raiſon des recommandables & importants ſervices qu'il avoit rendus en diverſes négociations. » En 1640, il reçut l'abbaye d'Ourſcamp, & l'année ſuivante, il fut fait cardinal; le roi lui-même lui remit le chapeau dans l'égliſe de Saint-Apollinaire, à Valence.

viennent à souhait, il y a bien de l'apparence qu'à Rome, vous les auriez toute contraire, à cause premièrement du peu d'affection que, s'il fault croire au bruit commun, sa Saincteté & le cardinal Barberin vous ont tousiours porté [1], & aussi des grandes affaires que vous avez traictées au préjudice des Espagnols, qui ne sont encore tellement abaissez que leur faction ne soit assez forte pour vous exclure de toutes les prétensions que vous pouriez avoir en Italie. Et finalement que vostre aage fort peu

1. Les deux Barberini avaient été longtemps les protecteurs de Mazarin; c'est même comme attaché à la légation d'Antoine Barberini en Espagne (1630) qu'il se fit remarquer par Richelieu.

advancé [1] ne donneront pas moien à ceux qui voudroient vous ſervir de le pouvoir faire. Et toutes ces raiſons ſemblent de premier abord ſi évidentes que je n'ay encore veu aulcun avoir ſeulement ſongé qu'il y en eut de contraires, & que l'on peut raiſonnablement doubter ſi V. E. devoit pluſtoſt s'eſtablir en France que de retourner en Italie.

Mais pour moy qui ay faict plus d'une fois réflection ſur ceſte difficulté je ſuis d'un advis tout contraire; non pour doubter que V. E. ne ſe puiſſe eſtablir icy avec toute la facilité & tous les advantages qu'elle pourroit ſouhaiter, car pour

1. Mazarin était né le 14 juillet 1602, il n'avait donc point encore quarante & un ans.

ce qui eſt de ſa qualité d'eſtranger[1] qui ſemble la pouvoir avec le temps eſloigner des affaires, je n'eſtime pas que ce ſoit une oppoſition bien preſſante, puis que nos Roys ont ſouvent paſſé par deſſus, & que Philippe le Bel a eu autresfois pour principal conſeillier Eſtienne Colomne[2], & Charles VI Juvénal

1. Le père de Mazarin était originaire de la Sicile. Mazarin naquit, ſoit à Rome, ſoit à Piſcina, dans les Abruzzes. M. Couſin le fait naître dans la ſeconde de ces deux villes & baptiſer dans la première.

2. C'eſt de Sciarra Colonna que veut ici parler Naudé, mais l'expreſſion qu'il emploie eſt très-exagérée ; S. Colonna ne fut jamais le principal conſeiller de Philippe le Bel, il le ſervit ſurtout dans ſa lutte contre Boniface VIII, & prit part à la déplorable ſcène d'Anagni. Naudé aurait pu ajouter que Philippe le Bel avait

des Urſins[1], tous deux des premières famillies de Rome, & que ce dernier encore donna la charge de conneſtable à Jean Stuart, comte de Boucan[2], nonobſtant qu'il fut Eſcoſſois, que Louys XI n'a point eu de plus intime conſeillier que

eu pour précepteur un membre de la même famille, Egidio Colonna, dit Gilles de Rome (*Ægidius Romanus*), le célèbre auteur du *De regimine principum*.

1. Juvénal ou Jouvenel des Urſins était né dans la Champagne, & ſa famille était originaire de Troyes. Mais, dès le commencement du xv[e] ſiècle, elle prétendit deſcendre des Orſini italiens, & prit à quelque briſure près, les mémes armoiries.

2. Jean Stuart, comte de Buchan, était fils de Robert, duc d'Albanie, régent du royaume d'Écoſſe, & petit-fils de Robert Stuart II, roi d'Écoſſe. Il fut fait connétable en 1424.

Philippes de Commines, Flamend[1]; que Jacques de Ravennes[2], un autre Juvénal des Urfins, frère du précédent[3], & René Birague[4], cardinal milanois, ont efté tous trois fucceffivement chanceliers de France; que François Ier fut très fidèlement fervi de Pierre de Navarre[5], Efpagnol; Charles-Quint

1. Il était né au château d'Argenton, près de Lille.

2. Il ne figure pas dans l'*Hiftoire des chanceliers de France*, de François Du Chefne.

3. Guillaume Jouvenel des Urfins, qui fut chancelier de France en 1445, était le fils & non le frère du célèbre homme d'État.

4. Il fut fait chancelier en 1573, après la mort de l'Hofpital.

5. Pedro, comte de Navarre, fut fait prifonnier à la bataille de Ravenne, & le

du duc de Bourbon[1], François, & tous deux en divers temps d'André Doria, Génevois[2] ; de plus, que les affaires de Pologne ont esté fort heureusement administrées par Philippes Callimaque[3], natif de Sainct Hémini, proche de Rome, celles de Hongrie par Philippe Scholari, autrement dict Pippo Spano, Flo-

roi Ferdinand ayant refusé de le tirer de captivité en payant sa rançon, il passa, en 1514, au service de François Ier.

1. Charles de Bourbon, comte de Montpensier, qui fut tué le 6 mai 1527.

2. C'est Génois que veut dire Naudé. Il fut, sous François Ier, général des galères de France, & commanda une escadre.

3. Son vrai nom était Buonacorsi, & on croit qu'il naquit près de Florence. Il fut successivement le conseiller intime de Casimir III & de Jean-Albert, & mourut à Cracovie en 1496.

rentin[1], & celles de Turquie par Louys Grito, Vénitien [2]. Et ſi nous voulons remonter plus hault dans les hiſtoires anciennes, nous trouverons un Toxaris, du pays de Scythie, que les Grecs n'ont pas faict difficulté de ranger entre leurs plus fameux capitaines[3]; un Ariſtippe d'Athènes, que Ptolomée, roy d'Égypte, choiſit pour ſon ambaſſadeur envers le roy Lyſimaque; un Diepetes d'Égypte, que les Athéniens eſleurent pour leur roy; &

1. Filippo Scolari, comte d'Ozora, mort en 1426.

2. Il était né à Conſtantinople, d'une eſclave turque & du doge André Gritti, alors ambaſſadeur auprès du ſultan. Il fut décapité en 1534.

3. Lucien dit en effet que Toxaris mourut à Athènes, & fut mis au rang des héros.

enfin que Érychthée, Codre, Mélanthe, Apollodore, Cypſèle, Numa, Tarquin, Hormiſda, Démarathe quoy qu'eſtrangers ont eſté fort bien receus & employez dans les affaires publiques par tous les peuples, entre leſquels ils ſe sont rencontrés, tant il eſt vray ce que diſoit Cicéron en la perſonne d'Hannibal : *hoſtem qui ſeriet mihi erit Carthaginienſis, quiſquis erit, cujatis; id habent omnes leve, & ſemper habuerunt; itaque ciues fortiſſimos undique aſciverunt*[1], *&c.*, &

1. Les premiers mots de cette citation ſont d'Ennius, qui dit au douzième livre (au huitième dans l'édition de Leyde, 1595) de ſes *Annales :*

Hoſtem qui feriet, mihi erit Carthaginienſis,
Quiſquis erit, cujatis erit.

Mais ces deux vers ſont, en effet, tex-

ce qu'adjouſtoit un autre encore plus à propos : *inquirendum eſſe in virtutem non in patriam*[1]; de ſorte que la qualité d'eſtranger n'eſt pas celle qui m'oblige à vous perſuader le retour en Italie.

Je ne croy pas auſſi que vous deviez penſer à quitter la France pour ne pouvoir obtenir en icelle les plus haultes qualitez & dignitez qu'un homme de voſtre mérite y puiſſe déſirer, veu que voſtre capacité eſt plus grande que celle des

tuellement reproduits par Cicéron dans ſon diſcours pour L. C. Balbus (cap. XX). Naudé n'a ſans doute pas oſé donner la fin de la phrase, qui eſt ainſi conçue : *& hominum ignobilium virtutem perſæpe nobilitatis inertiæ prætulerunt.*

1. Je n'ai pu trouver la ſource de cette citation.

autres miniſtres, voſtre dignité plus relevée, voſtre familiarité avec le Roy mieux eſtablie, vos ſervices plus conſidérables ; & que joignant à toutes ces choſes la continuation de vos ſoings, l'intégrité de vos conſeils, la familiarité & converſation ja commencée & entretenue depuis ſi long temps avec ſa Majeſté, vous devez probablement vous en promettre toutes ſortes de récompenſes les plus advantageuſes, juſques meſme à n'en pas exclure celle de la Régence que vous pourriez adminiſtrer conjointement avec la Reyne, s'il arrivoit faulte, qu'à Dieu ne plaiſe, de noſtre très bon & très victorieux Monarque[1].

1. Par ſa *Déclaration* du 20 avril 1643, Louis XIII, ſentant ſa fin prochaine, avait

La raiſon doncques qui m'oblige à vous perſuader le retour en Italie eſt celle de l'eſtabliſſement de voſtre fortune au dernier point où celle des cardinaux vos ſemblables a couſtume de buter, & où je me

déſigné la reine pour remplir les fonctions de régente, mais en même temps il avait établi près d'elle un Conſeil « par les avis duquel les grandes & importantes affaires de l'État ſeroient réſolues ſuivant la pluralité des voix. » Ce Conſeil devait être compoſé du prince de Condé, du cardinal Mazarin, du chancelier, du ſurintendant Bouthillier, du ſecrétaire d'Etat de Chavigny & du duc de Longueville. Toutes les diſpoſitions avaient été priſes pour rendre ces volontés illuſoires. Quatre jours après la mort de Louis XIII, la reine tint un lit de juſtice où elle ſe fit déclarer régente ſans aucun partage d'autorité; & le ſoir même elle nomma Mazarin premier miniſtre.

perſuade que, ſi elle eſt bien conduite, elle pourroit facilement arriver. Je dis bien conduite, parce que la bonne fortune reſſemble au bon cheval, qui a bien la force & le courage de porter celuy qui le monte, & de franchir les mauvais pas qui ſe rencontrent à son chemin, mais il fault néantmoins qu'il ſoit gouverné à propos en luy tournant la bride du coſté où eſt le plus beau chemin. Or que le plus beau chemin pour guider la fortune de V. E. ſoit celuy de Rome, je ne penſe pas que vous meſme en puiſſiez doubter, puiſque la dignité que vous y pouvez obtenir eſt ſupérieure à celle du Roy, auquel vous ſervez icy de miniſtre, & que pour vous mettre en eſtat de l'obtenir, il ne fault point crain-

de bons bénéfices, accumuler des richeſſes immenſes, gouverner l'eſtat ſoubz l'autorité du Roy ou de la Reyne, ſe faire craindre, aimer, reſpecter, y vivre ſumptueuſement, avoir de beaux palais, une famillie nombreuſe & jouir ainſi de toutes les autres félicitez que peut avoir un Prince de voſtre qualité. Mais, Monſeigneur, il fault que vous conſidériez enſuite que défunct Mr le cardinal de Richelieu, aprez avoir faict toutes ces choſes avec plus de luſtre & de ſplendeur que perſonne ne fera jamais aprez luy, eſt néantmoins mort en ſimple cardinal, aimé de peu & hay de beaucoup de perſonnes, à cauſe qu'il n'a rien achevé de ſon vivant au profict du Roy ou de la France, qu'il a extrêmement chargé le peu-

ple, & qu'il s'eſt maintenu avec des rigueurs & violences du tout extraordinaires. Et qui plus eſt, ceux qui l'ont cogneu particulièrement, attribuent la pluſpart des heureux ſuccez qui ſont arrivez pendant ſon gouvernement à la fortune du Roy ou à la ſienne, laquelle on ne peut nier avoir eſté très grande, & que ſi elle eſt eſteinte ou changée avec luy, ceux qui luy ſuccéderont & qui eſpreuveront le revers de la médaillie ne pourront auſſy eſviter, quoy que peut eſtre ſans raiſon, la haine & le blaſme, je ne dis pas ſeulement de ſa Majeſté, intéreſſée, mais de tous ceux en général qui ne jugent jamais des choſes que par leur apparence. Outre ce, les proſpéritez de la France ſont maintenant telles qu'il ſera extrême-

ment difficille de les pouvoir augmenter; car tous ceux qui demandoient la ruine de l'Efpagnol en Italie, voyant que le contrecoup a porté où ils ne penfoient pas, & qu'il eft desjà ruiné dans le Portugal, la Catalogne, le Rouffillion, les Indes & en beaucoup d'endroictz d'Allemagne & de Flandre, ne doivent plus raifonnablement défirer qu'il le foit en Italie. Au contraire ils font comme obligez d'empefcher qu'il ne face d'autres pertes, puis que fans celà le roy de France, n'eftant plus contrepefé d'aucune autre puiffance efgalle ou au moins peu inférieure à la fienne, il demeureroit l'arbitre de la chreftienté, & pourroit avec beaucoup plus de raifon donner les mefmes jaloufies aux Princes de

l'Europe, que jufques à cefte heure ils ont eues de l'Efpagnol. De façon-que fi vous entreprenez de porter plus avant les bons fuccez de la France, ce fera juftement lorfque l'impoffibilité s'en faict quafi remarquer au doigt & à l'oeil. Et quand bien voftre deffeing feroit de les maintenir feulement en l'eftat où ils font à préfent, il ne vous fera guères plus facile de le pouvoir faire puis qu'il eft de l'eftat des royaumes comme de celuy de la fanté des hommes, laquelle, au dire d'Hippocrate, *cum nimia eft, tum majoribus morbis obnoxia eft, & cum non poteft proficere in melius, reliquum eft ut decidat in deterius* [1]. Et en effect, pour ne rien

1. *Aphorifmi*, fect. I, aph. 3.

dire de ce que les forces eſtrangères, tant principales qu'auxiliaires, pourront quelque jour faire à noſtre préjudice, conſidérons un peu ce que nous pouvons appréhender dans la France meſme ; car encore que beaucoup des mieux ſenſez ſoient d'opinion que Mr le cardinal de Richelieu ait purgé par tant de conjurations deſcouvertes, tant de mortz, de proſcriptions & autres chaſtimens tout ce qui vraiſemblablement pouvoit retarder ou empeſcher les heureux progrez de ceux qui luy pourront doreſnavant ſuccéder, je m'eſtonne toutesfois de ce qu'ils ne s'apperçoivent pas que les deux plus grandes peſtes, plus dangereuſes & univerſelles de nos proſperitez & qui emporteront quelque jour avec elles, ſi la guerre

continnue & que Dieu, par une grâce ſpéciale ne nous protége, la France & ſes miniſtres, reſtent encor avec tout leur venin & ſont tous les jours à la veillie de nous en infecter, j'entens la révolte des peuples oppreſſez [1] juſques au dernier poinct par tant de gabelles, taillies, ſubſides, impoſitions, monopoles & autres vexations ſemblables qui rendent les guerres d'à préſent beaucoup plus inſupportables aux pauvres habitans des villes & campagnes, que n'ont eſté toutes les précédentes des règnes de Charles IX & Henry III, qui n'ont jamais ſongé comme l'on a faict

1. Naudé penſe évidemment ici à la très-ſérieuſe révolte de la Normandie en août 1639.

cefte année de réduire les taillies en parti, ny d'impofer le fol pour livre, d'aultant qu'ils n'ignoroient pas les mauvaifes conféquences que des exactions fi rigoureufes pouvoient produire. Et le mefme peut on attendre encore des Religionnaires & Calviniftes, puis que contre les édictz & par une vaine perfuafion de les pouvoir miner & convertir peu à peu, on faict maintenant gloire de les exclure de toutes charges & offices & de les braver & offencer quafi impunément en toutes les occafions qui s'en préfentent [1]; car ce que l'on dict, pour

1. Richelieu combattit fans ceffe les proteftants, mais, il faut bien le dire, fans aucune ardeur perfécutrice : il voyait furtout en eux un obftacle politique, une caufe de trouble & d'agitation dans le

monſtrer la difficulté de ces révoltes, que tant les peuples oppreſſez que les Huguenots maltraictez ne peuvent rien entreprendre ſans chefs & ſans villes, c'eſt bien philoſopher à peu de fraiz ſur une grande affaire, puis que nous avons veu en divers temps, les Suiſſes [1], les Ollandois [2], lès

royaume. Il fut même plus d'une fois en butte aux attaques des catholiques zélés, qui l'accuſaient de déſerter les intérêts de l'Égliſe, & demandaient à grands cris l'extermination de l'héréſie à celui qu'ils appelaient, par dériſion, « le cardinal de La Rochelle. »

1. C'eſt en 1308 qu'éclata le ſoulèvement des Suiſſes contre Albert Ier; mais l'indépendance abſolue de la Suiſſe ne fut officiellement reconnue que par le traité de Weſtphalie, en 1648.

2. La lutte de la Hollande contre l'Eſpagne dura, preſque ſans interruption, de-

Catalans [1] & les Genevrins [2] révoltez à leurs princes, sans que l'on puisse quasi nommer personne qui les ait excitez à ce faire; & qu'au reste un simple savetier a autresfois mis la ville de Paris sens dessus dessoubz [3]; un costu-

puis 1564 jusqu'au traité de Westphalie, qui plaça ce pays au nombre des États indépendants.

1. La Catalogne venait de se soulever (1640) contre Philippe IV, qui avait voulu lui enlever quelques-uns des priviléges dont elle jouissait.

2. Au commencement du XVI[e] siècle, Genève se révolta contre le duc de Savoie, chassa son évêque & se déclara en république. Son indépendance fut reconnue en 1603.

3. Naudé veut sans doute désigner ici le prévôt des marchands Étienne Marcel; mais sa famille faisait partie de la corporation des drapiers & non de celle des cordonniers.

rier celle de Munſter [1]; un teinturier Florence [2], & Zyſka, pauvre gentilhomme, toute la Bohême [3]. De plus, comme nous avons fomenté la rébellion des Ollandois & Catalans, auſſi ſe peut il treuver quelque autre prince aſſez puiſſant pour maintenir celles que l'extrême pauvreté des ſubjectz cauſera quelque jour en France. Davantage, comme les foins réſervez à contre temps couvent en eux certaine chaleur qui s'allume à la fin de ſoy meſme &

1. Jean de Leyde, qui avait été tour à tour tailleur & cabaretier.

2. Michel Lando, élu à la dignité de gonfalonier pendant la révolution de 1378.

3. Jean Sizka appartenait à une famille noble, &, très-jeune encore, il fut chambellan de l'empereur Wenceſlas.

eſt ſouvent cauſe d'embraſemens eſpouventables, auſſi les peuples, ne pouvans plus ſupporter le joug de leur miſère, couvent longtemps le feu de rebellion, qui s'allume & faiɛ̃t un horrible deſgaſtz, comme a eſté depuis peu celuy de la Catalogne [1], lorſque l'on apréhende le moins qu'il puiſſe rien arriver de ſemblable. Et nous voyons en effeɛ̃t que, lorſque les affaires ſont réduites à l'extrémité, il s'en faiɛ̃t ne plus ne moins comme d'un verre rempli de quelque liqueur juſques par deſſus les bords, car la moindre goutte que l'on y adjouſte eſt cauſe que tout le reſte s'eſpanche en un inſtant. J'adjouſte que les Eſtatz eſtans parvenus, comme les hom-

1. Voyez la note 1, page 38.

mes, à une vieilliesse décrépite, ils tombent quelquefois d'eux mesmes au moindre accident qui leur arrive. Et pour ce qui est des Calvinistes, j'advoue que pendant que le Roy donnera satisfaction ou occupation honnorable à ceux qui pourroient corner la guerre parmy eux; qu'ils ne seront point sollicitez des Ollandois, Allemans ou Espagnolz; que la persécution qui s'establit insensiblement contre eux ne sera point arrivée au dernier poinct; & que les armes du Roy seront victorieuses & triomphantes, ils pourront se tenir dans l'obéissance; mais à la première de ces conditions qui manquera, je vous les donne aussy promtz à s'armer qu'ils furent jamais; car de dire, ils n'ont point de villes ny de places

fortes, comme faiſoit défunct Mr le cardinal de Bagni, ce n'eſt pas aſſez, d'aultant qu'un prince ou gouverneur de province qui par zèle, deſpit, jalouſie, avarice ſe mettera de leur coſté, leur en peult donner, & qu'eux meſme en peuvent ſurprendre, comme ils firent autresfois Poictiers [1] & Orléans [2], lorſque ſortans des caves & gre-

1. Je ne vois guère que le ſiége de 1569 auquel Naudé puiſſe faire alluſion ici. Ce fut la nobleſſe poitevine de l'armée de Coligni qui le força à aller diſputer à l'ennemi la capitale de la province. La tentative échoua, d'ailleurs, & il fallut lever le ſiége au bout de quelques mois.

2. En 1562, quand Condé & Coligni entrèrent à Orléans, ils trouvèrent la ville entière au pouvoir des proteſtants, & toutes les rues retentiſſant du chant des pſaumes.

niers, où la févérité des fupplices qu'on exerçoit contre eux les tenoit cachez, ils fe mirent en campagne; car en un mot la force gift dans le peuple, & partout où il fe treuve en nombre fuffisant, il peut auffi venir à bout de tout ce qu'il entreprendra. Et pour le nombre des Calviniftes, il eft certain qu'il eft maintenant auffi grand dedans la France qu'il eftoit auparavant la prife de la Rochelle [1], car pour la converfion d'un Huguenot à la foy catholique, qui fe faict dans nos églifes avec beaucoup d'oftentation, il y a toufjours quatre ou cinq catholiques qui vont fans bruit apoftafier à Charenton [2]. De dire auffy

1. En 1628.
2. C'eft à Grigny, à cinq lieues de la

que leur zèle n'eſt plus eſgal à celuy qu'ils teſmoignoient pour l'eſtabliſſement de leur nouvelle

capitale, que les proteſtants de Paris eurent leur premier temple; en exécution de l'article XIV de l'Édit de Nantes & du XXXIIIe des articles ſecrets, ils purent y célébrer légalement leur culte vers la fin de 1599. Deux ou trois ans après, ils ſe rapprochèrent un peu, & s'établirent à Ablon, petit village ſitué à quatre lieues & demie de Paris. Des lettres patentes du 1er août 1606 autoriſèrent les proteſtants à ſe raſſembler plus près encore, « au lieu dit Charenton-Saint-Maurice; » ils y achetèrent l'hôtel de la Rivière, où le culte se célébra proviſoirement, en attendant la conſtruction d'un temple, qui fut élevé l'année ſuivante. Cet édifice fut brûlé le 26 ſeptembre 1621, pendant les troubles dont nous parlerons plus loin. Un nouveau temple, immenſe & bien aménagé, celui dont parle Naudé, fut alors bâti ſur les deſſins de Jacques de

religion, c'eſt nous tromper nous meſmes, veu qu'ès dernières guerres entrepriſes contre eux pour retirer les villes d'oſtage, celle de la Rochelle a enduré une famine plus grande [1] que n'avoient faict les

Broſſes; il était achevé en 1623, époque où les proteſtants y tinrent leur ſynode national. Ce temple fut démoli en 1686, par ſuite de la révocation de l'Édit de Nantes.

1. Les aſſiégés furent réduits à ſe nourrir de cuir bouilli, d'herbes, de reptiles, de coquillages. La ducheſſe de Rohan, ne pouvant plus, à prix d'or, ſe procurer de la viande de cheval, écrivit au roi pour ſolliciter l'autoriſation de quitter la ville avec ſa fille. Sa demande fut repouſſée. Tous ceux qui franchiſſaient les murs étaient pendus par l'armée royale. Quand Louis XIII entra dans la place, les habitants n'avaient pas vu de pain depuis cinq mois.

Juifs en Jhérusalem [1], & Monsieur Privatz avec quelques autres ont servi de tumbeau & de bûcher tout ensemble à ceux qui ne vouloient pas survivre à la ruine qu'ils s'imaginoient pour lors devoir arriver de leur parti. Quoy plus, je suis tesmoing qu'aux premières nouvelles qui furent aportez en ceste ville de la mort de Mr du Maine, devant Montaulban [2], l'on y massacra plus

1. Voyez l'effroyable tableau qu'en a tracé Flavius Josèphe dans ses *Guerres des Juifs*, livre VI, chap. XX.

2. Louis XIII échoua devant Montauban en 1621; mais la ville se rendit en 1629 dès qu'elle connut l'approche de Richelieu. Le cardinal traita d'ailleurs les habitants avec douceur, il accorda aux protestants le libre exercice de leur religion, & ce fut à la sollicitation des Montalbanais qu'il fit triomphalement son entrée dans la ville.

d'une douzaine de perſonnes qui pouvoient ſaulver leurs vies, ſi elles euſſent voulu ſaluer une image de la Vierge ou preſter leur conſentement à quelque autre des moindres cérémonies de l'Égliſe Romaine[1]. Et encore bien que la vie

— M. du Maine [duc de Mayenne] avait été tué d'un coup de mouſquet le 17 ſeptembre 1621.

1. Naudé veut parler ici des troubles qui eurent lieu dans Paris le dimanche 26 ſeptembre 1621, & pendant leſquels fut brûlé le premier temple des proteſtants à Charenton. On lit dans une lettre écrite, quelques jours après l'événement, par Marbault à Dupleſſis-Mornay, que les catholiques traînèrent morte par les rues une femme « que lui ayant voullu faire adorer l'image de la ſaincte Vierge, elle avoit dit que c'eſtoit une guimbarde. » Voyez le *Bulletin de la Société de l'hiſtoire du Proteſtantiſme français*, t. IV, p. 95.

& ſanté du Roy peut remédier à tous ces déſordres, s'il arrivoit faulte de luy, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ſeroit-il poſſible d'empeſcher que les meſmes Calviniſtes, offencez de ſi longue main, les peuples ruinez au dernier poinct, Monſieur déclaré incapable de la Régence [1], les Guiſes [2], Vandoſ-

1. Il avait été déclaré incapable de la régence par la Déclaration du 1er décembre 1642; mais celle du 19 avril 1643 le nomma lieutenant général du roi mineur ſous l'autorité de la régente. Au lit de juſtice qui fut tenu le 18 mai ſuivant, il renonça à ce titre.

2. Se ſentant ſoupçonné par Richelieu, Charles, duc de Guiſe, s'était de lui-même exilé en Italie (1631); trois ans après, le cardinal lui avait envoyé la ducheſſe, pour lui ôter toute idée de retour. Il mourut en Italie, le 30 ſeptembre 1640. — Henri II, duc de Guiſe, compromis dans l'échauffourée

mes[1], d'Elbœufs[2], Vallette[3], Che-

du comte de Soiffons (1641), avait vu une partie de fes biens confifquée. Il ne put reparaître à la cour qu'après la mort du roi.

1. Céfar, duc de Vendôme, & Alexandre, fon frère, furent tous deux faifis dans leur lit à Blois, & enfermés au château d'Amboife (1626). Alexandre mourut en prifon (février 1629). Céfar, qui avait été tranfporté au donjon de Vincennes, fut rendu à la liberté en 1630, fous la condition de s'exiler en Hollande. Rentré en France, il fut foupçonné d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal; il fe fauva en Angleterre, & ne revint en France qu'après la mort de Richelieu.

2. Le duc d'Elbeuf fe vit compris dans la *Déclaration* faite contre les adhérents du duc d'Orléans, & une partie de fes biens fut confifquée.

3. Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, accufé d'avoir caufé la défaite de l'armée françaife devant Fontarabie, fe réfugia en Angleterre, & fut

4

vreuſes[1] en partie exilez, & en partie deſpouillez de leurs biens ſi rigoureuſement, Baſſompierre[2] & les autres empriſonnez du temps du cardinal, ne ſe vouluſſent pas prévaloir de la minorité d'un roy pour remédier à toutes leurs diſgraces, quand bien meſme il ſeroit queſtion de vendre la France à l'eſtranger ou de la conſommer entièrement par les feux très préjudiciables

condamné à mort par contumace. Il ne quitta l'Angleterre qu'après la mort du cardinal.

1. Marie de Rohan-Montbazon, ducheſſe de Chevreuſe, toujours intrigaillant, fut chaſſée de la cour en 1626, rappelée en 1630, exilée en 1643, & ne revit la France qu'après la mort du roi.

2. Il fut arrêté preſque ſans motifs, en 1631, & il reſta à la Baſtille juſqu'en janvier 1642.

d'une guerre civile. Or, Monſeigneur, quelle peine vous ſeroit-ce, ſi pendant voſtre adminiſtration, les troubles arrivoient en France, comme en effect il eſt très probable qu'ils ne manqueront pas d'y arriver, ſi la guerre dure encore autant d'années qu'elle a deſja faict. Et il eſt quaſi hors d'apparence qu'elle doive ſi toſt finir, puis que l'Eſpagnol ne pouvant faire ſa paix qu'avec un très grand déſavantage, il eſt vrayſemblable qu'il temporiſera le plus qu'il luy ſera poſſible pour attendre les effectz qu'il s'eſt touſjours promis de la mort du cardinal de Richelieu ou des ſouſlèvemens & rébellions qu'il ſe perſuade devoir bien toſt naiſtre en ceſt eſtat, & que, de ſon coſté, il ne manquera de ſolliciter & advancer le plus ſe-

crètement qu'il luy ſera poſſible.

Je conſidère davantage que V. E. ne peut eſpérer beaucoup de louange des ſoins qu'elle prendra en l'adminiſtration des affaires, encore bien qu'elles ſe terminent avec toute ſorte de félicité imaginable, parce que beaucoup diront qu'il eſt bien aiſé de maintenir les choſes en l'eſtat qu'on les treuve; que c'eſt défunct Mr le cardinal qui a faict le principal en les eſtabliſſant; que Meſſieurs des Noiers & Chavigni[1] y ont auſſi bonne part que vous, & finalement que c'eſt la bonne fortune du Roy qui a faict ainſi proſpérer toutes ſes entrepriſes, nonobſtant que conduites par différents miniſtres. Ou au contraire

1. Voyez la note 1, page 55.

vous courez rifque d'eftre eftimé la feule caufe de tous les malheurs qui nous arriveront : partie à caufe de voftre naiffance à Rome, & encore plus de celle de Mr voftre père en Sicile que perfonne n'ignore eftre aujord'huy foubzmife au gouvernement de l'Efpagnol.; partie auffy en confidération des advantages que vous pouvez attendre de ladicte ville de Rome, & aufquels pour parvenir on croira facilement, à la première difgrace qui nous furviendra, que voftre intelligence avec les eftrangers en aura efté caufe. Et fi cefte opinion, quoy que très faulfe. entroit une fois en l'efprit du Roy ou de fes peuples, vous pouvez affez juger, Monfeigneur, quelle dangereufe fuite elle auroit & combien grand feroit le

dommage qui vous en pourroit arriver. Adjouſtons encore que le Roy ne ſe pouvant paſſer de favoritz, V. E. ſera touſjours en butte, comme avoit eſté le cardinal de Richelieu, à tous ceux qu'en ceſte qualité il voudra honnorer de ſes bonnes grâces. Et puis que les affaires de toute l'Europe ne donnoient pas tant de peine au meſme cardinal que celles du Cabinet, à quoy bon s'en vouloir charger aprez luy, s'expoſer comme il a faict, à la haine non moins de la France que des eſtrangers, entreprendre un miniſtère qui ne ſe peult maintenir, dans l'humeur bouilliante & changeante des François, que par des exécutions non moins violentes & odieuſes que les paſſez, & ſe mettre en danger

de rompre avec ſa Majeſté, ſoubz la protection de laquelle vous devez pluſtoſt ſonger de vous eſtablir puiſſamment à Rome.

De plus nous pouvons dire que V. E. n'aura pas icy en temps de paix des occupations capables d'entretenir ſon eſprit, né ſeulement pour les choſes grandes, & que pendant la guerre, outre les inconvéniens repréſentez cy deſſus qui en peuvent arriver, il y a encore les deux ſuivans qui en dépendent: ſçavoir que V. E. ſemble plûſtoſt ravaler que d'acroiſtre ſa dignité, ſi d'avanture elle demeure dans le maniment des affaires en ſimple concurrence d'eſgalité avec Meſſieurs de Chavigni & des Noiers[1], puis que ſa

1. Après la mort de Richelieu, tous

dignité, fupérieure à celle de tous les autres princes & feigneurs de France, la doibt mettre en plus haulte confidération que les deux nommez cy deffus & luy obtenir par conféquent le tiltre de premier Miniftre[1], fans lequel je ne voy pas qu'elle puiffe

deux afpiraient à faire prédominer leur influence dans le Confeil. Sublet des Noyers, ayant pris trop ouvertement le parti de la reine pendant une maladie de Louis XIII, dut fe retirer, le 10 avril 1643. Bouthillier de Chavigny fut maintenu par la régente dans fa charge de fecrétaire d'État; mais il donna fa démiffion à la fuite de la difgrâce du comte de Chavigny, fon père, alors furintendant des finances. Dès le mois de juin 1643, Mazarin fe trouva donc fans concurrents férieux. Il n'eft pas inutile de rappeler que les deux Chavigny étaient les plus anciens amis qu'il eût trouvés en France.

1. Voyez la note 1, page 25.

honneſtement continuer dans l'employ que le Roy lui a donné. Mais d'autre coſté, je conſidère qu'encore bien que ce tiltre luy fut octroié, vous ne pouvez pas toutesfois vous promettre de l'exerçer jamais avec une auctorité pareillie à celle du cardinal de Richelieu, puis que le Roy ſe gouvernera doreſnavant tout d'une autre façon qu'il n'a faict par le paſſé, qu'il voudra eſtre plus abſolu, prendre plus de cognoiſſance de ſes affaires, chaſtier & récompenſer ceux qu'il jugera à propos, & qu'aprez avoir cogneu combien ledict cardinal l'avoit geſné & meſtriſé à cauſe du trop de puiſſance qu'il luy avoit donnée, il n'y a plus d'apparence de croire qu'il en ſoit à l'advenir auſſi libéral envers vous ou aucun autre; &

conſéquemment, V. E. demeurera touſjours dans la médiocrité & dans l'eſgalité de pouvoir avec les deux autres miniſtres qui ne vous feront inférieurs que par cérémonies & en matière de tiltres ſeulement; leſquels encore je ne penſe pas que vous puiſſiez obtenir qu'aprez avoir donné à cognoiſtre par des ſignes indubitables que vous ne prétendez plus rien en Italie, vendant le beau palais que vous y avez acheptè[1], faiſant venir icy le reſte de voſtre

1. Le palais Bentivoglio, ſitué ſur le mont Cavallo, & qui était d'une magnificence royale. Il avait, dit-on, coûté plus de deux cent mille écus à conſtruire, & Mazarin l'eut pour ſoixante-dix mille écus. Dans le *Maſcurat*, écrit en 1650, Naudé fait alluſion à ce palais, & dit que Mazarin le poſſédait depuis plus de douze ans.

famillie[1], y appellant auſſy les principaux amis & dépendents de voſtre maiſon, acheptant des terres

1. On ſait que Mazarin n'y manqua pas, & qu'auſſitôt rétabli dans ſon poſte de premier miniſtre, il s'occupa de l'établiſſement de ſes ſept nièces.—Victoire Mancini épouſa en 1651 Louis de Vendôme, duc de Mercœur, plus tard cardinal de Vendôme ; mais cette union fut tenue ſecrète juſqu'en 1654.—Anne-Marie Martinozzi devint, la même année, l'épouſe du prince de Conti. — Laure Martinozzi fut mariée en 1658 à Alphonſe d'Eſte, duc de Modène & de Reggio.—Olympe Mancini, qui avait failli épouſer Louis XIV, fut unie en 1657 à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soiſſons, couſin de Charles-Emmanuel II, duc régnant de Savoie. — Hortenſe Mancini devint en 1661 la femme de Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin & de La Meilleraie. — Le 11 avril de la même année Marie Mancini épouſa Laurent-Onuphre Colonna de Gioëni, duc

& ſeigneuries, les faiſant baſtir, peindre & abellir, & mettant en pratique toutes ſortes de moyens ſemblables pour rendre le Roy & toute la France entièrement perſuadez qu'il ne vous reſte plus aucune occaſion de préférer quelque jour la demeure de Rome à celle de Paris.

Mais encore bien qu'aprez toutes ces démonſtrations, V. E. peut acquérir le tiltre de premier miniſtre & la confience telle que le Roy a voulu donner à celuy qu'il luy a pleu, auparavant vous, gratifier de ceſte charge, quelle peine vous

de Taliacote, prince de Polliano & de Caſtiglione, connétable de Naples. — Marie-Anne Mancini fut unie en 1662 à Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, neveu du grand Turenne.

ſeroit-ce en ſuite d'eſtre enfermé les journées entières dans un cabinet avec des ſecrétaires ou partiſans, d'avoir tous les jours l'eſprit inquiété par les appréhenſions de quelque perte ſignalée, d'eſſuier toutes les mauvaiſes heures de ſa Majeſté, d'expoſer tout le cours de voſtre vie à la cenſure & meſdiſance des intéreſſez ou envieux qui changeront le bien que vous aurez faict en mal, feront des vices de vos vertus, eſtoufferont les belles actions qu'ils ne pourront blaſmer, loueront celles, ſi d'avanture il y en a, qu'il faudroit pluſtoſt eſtouffer & mettront les choſes en telle confuſion, comme ils font maintenant du cardinal de Richelieu, que ceux qui ne vous auront pas cogneu familièrement auront bien de la peine à ſe réſoudre

mais de pouvoir quaſi vivre avec toute la magnificence qu'elle pour-

roi ſon légataire univerſel. Louis XIV, trop fier pour accepter un pareil don, rendit à Mazarin tous ſes biens; ceux-ci ſemblèrent purifiés par le ſéjour qu'ils avaient fait dans les mains royales, & le cardinal put déſormais en diſpoſer ſans crainte. Son ſecond teſtament révéla à la fois la jactance du méridional & la vaniteuſe oſtentation du parvenu. Il légua ſix cent mille livres tournois au pape, pour lui permettre de lever une armée contre les Turcs; il donna à la couronne de France dix-huit gros diamants, ſous la condition qu'ils porteraient ſon nom. Tout cela n'empêcha pas qu'après ſa mort on trouva encore neuf millions dans le bois de Vincennes, cinq au Louvre, ſept à la Baſtille, huit à la Fère, quinze ou vingt à Briſſac & à Sedan. Un dernier ſentiment de pudeur ou d'avarice avait empêché Mazarin d'en diſpoſer, & Colbert les fit remettre au Tréſor. On connaît le mot du duc de Mazarin, héritier du cardinal, & le plus

roit souháiter, veu que le Roy se lassera plustost de luy donner qu'elle de despendre honnorablement tout ce qu'elle en recevra, tant pour entretenir & augmenter à proportion la table qu'elle a desjà commencée, que pour maintenir la splendeur de sa maison, laquelle ne manquera de se faire tous les jours plus grande, & pour satisfaire aussi à tant de libéralitez qu'elle exerce, à tant de galanteries qu'elle achepte

étrange original qui ait jamais paru à la cour. Suivant Saint-Simon, il était loin de nier l'origine fort suspecte des richesses qui lui étaient venues de Mazarin, & disait : « Je suis bien aise qu'on me fasse des procès sur les biens que j'ai eus de M. le cardinal. Je les crois tous mal acquis ; & du moins, quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre, & ma conscience est en repos. »

& aux divertiſſemens honneſtes qu'elle ſe pourra donner ; & qu'ainſi ne ſoit, V. E. confeſſa l'autre jour que le cardinal de Richelieu, quoy qu'il euſt diſpoſé vingt ans durant de toutes les richeſſes de la France, n'avoit pas toutesfois laiſſé après ſa mort tant de facultez que l'on s'eſtoit imaginé qu'il devoit faire.

Il me ſemble finalement que le principal but de tant de courſes & travaux de Voſtre Éminence doibt eſtre le repos, lequel toutesfois elle ne peut eſpérer en France, puis que le Maiſtre qu'elle y ſervira ne ſçait ce que c'eſt de l'avoir ny de le donner à ſes miniſtres. Il me ſemble auſſi que la fin que ſe doibt propoſer un cardinal eſt de recevoir les honneurs qui ſont deubz & que l'on a couſtume de rendre à ſa dignité,

de converſer avec ſes ſemblables, de vivre en eſtat de Prince pluſtoſt que de Miniſtre, & de ne ſe point exclure ſoy meſme, ſoubz je ne ſçay quel leure de félicité préſente, d'une autre infiniment plus grande, que l'on peult raiſonnablement prétendre à l'advenir. Toutes leſquelles choſes ne ſe peuvent faire qu'en la ville de Rome, laquelle, à ceſte occaſion, j'eſtime eſtre le ſeul & unique centre où doivent tendre tous les cardinaux italiens.

Et en effect ſi Voſtre Eminence ſe retire de bonne heure en ladicte ville, outre la doulceur du repos qu'elle y treuvera aprez tant de fatigues & auſſi qu'elle ſuivra l'exemple de défunct Mr le cardinal de Bagni, le mieux ſenſé, à mon advis, de tous les cardinaux de ſon temps, & le

plus adroict à manier les grandes affaires, lequel s'i voulut retirer aprez la nunciature de France, quoy que le Roy & le cardinal de Richelieu déſiraſſent paſſionément de l'arreſter auprez d'eux, & luy fiſſent offre, à ceſte occaſion, d'aultant de biens qu'il en pourroit déſirer, voire meſme d'obtenir du Pape qu'il le déclara légat perpétuel d'Avigon, elle ſe peult, di-je, encore aſſeurer :

D'y pouvoir mieux ſatisfaire aux obligations de gratitude qu'elle a envers les héritiers du défunct cardinal de Richelieu que ſi elle demeuroit à Paris, par ce que, eſtant vray ſemblable qu'ils ſeront doreſnavant heurtez par de puiſſantz ennemis, V. E. demeurant icy ſeroit obligée de ſe déclarer pour

eux & de faire beaucoup de chofes en leur confidération, qui feroient peu agréables à toute la France, où, au contraire, eftant à Rome, elle n'eft obligée qu'à des lettres & recommandations qui feront le mefme effect pour eux quoy qu'avec moins de préjudice pour vous;

D'y eftre beaucoup plus honnorée & refpectée qu'elle ne fera jamais en France, puis que les Italiens traictent avec leurs fupérieurs tout d'un autre façon que ne font les François; que les cours des feigneurs font mieux réglées à Rome & y paroiffent avec plus de pompe & magnificence qu'elles ne font à Paris; & que icy l'on n'eft prefque veu & cogneu que des feuls François qui fuivent la court, où, à Rome, tout le peuple de la ville, une infinité

d'eſtrangers, les ſeigneurs & ambaſſadeurs de toute l'Europe qui viennent ſucceſſivement y faire leur réſidence, tant de cardinaux & le pape meſme ſont teſmoings de vos actions, ſçavent quels ſont vos moiens, de quelle façon vous vivez & admirent bien ſouvent certaines choſes deſquelles on ne tient compte en ce pais;

D'y vivre plus magnifiquement, mieux logé, meublé, ſervi & accompagné, quoy qu'avec beaucoup moins de deſpence, veu que les caroſſes, livrées, paremens, emmeublemens & tout l'extérieur des cardinaux eſt beaucoup plus ſplendide à Rome qu'à Paris; que le palais de Voſtre Éminence eſt des plus beaux qui ſoient en Italie[1]; que vos meu-

1. Voyez la note 1, page 58.

bles, cabinetz, credenſes, tapiſſeries & ſemblables ornemens ſeront des plus riches qui ſe puiſſent veoir; que vous y ſerez courtiſé d'un nombre preſque infini de ſeigneurs & prélatz, & en un mot que vous y pourrez vivre plus commodément & honnorablement qu'en France, quoy qu'avec moins de deſpence, à cauſe de la règle & de l'oeconomie qui ſe pratique en ce pais là mieux qu'en lieu du monde;

De n'y pouvoir auſſi mancquer d'employ proportionné à l'humeur & grandeur de voſtre eſprit, veu qu'outre les congrégations civiles & eccléſiaſtiques, il y a bien de l'apparence que vous ſerez de celle d'Eſtat & pourrez encore eſpérer, moiennant l'indépendence d'autre que du Pape, de laquelle, à l'exem-

ple du cardinal de Bagni, vous y devez faire profeffion d'eftre l'arbitre de tous les différends qui furviendront entre les principaux feigneurs, cardinaux & ambaffadeurs qui demeurent en ladicte ville, jufques mefmes à gouverner, foubz l'autorité du Pape, toutes les affaires de l'Europe & advancer ainfi beaucoup mieux vos intéreftz que vous ne pourriez jamais faire pendant voftre demeure en France.

Après quoy, l'on pourroit encore repréfenter à V. E. que toutes fortes de plaifirs font beaucoup mieux favourez au pais natal qu'ez eftrangers; que non feulement les parens mais les vrais amis s'y treuvent en plus grand nombre; que le devoir du bon citoien eft de ne rechercher les honneurs que pour en augmenter

la gloire de ſon pais ; & l'entretenir ainſi de beaucoup d'autres conceptions que l'on pourroit faire ſur ce ſubjeꝺt. Mais il vault mieux pour abréger venir au neud de l'affaire & monſtrer à V. E. que, toutes ces occaſions ceſſantes, celle là ſeule de négotier ou au moins de ne vous pas eſloigner ny préjudicier à vous meſme touchant la dernière & ſuprême dignité que peut obtenir un cardinal, vous doibt ſervir d'un puiſſant eſguillion pour retourner à Rome le plus toſt que faire ſe pourra. Car pour moy je ne doubte point que ſi l'affaire eſt bien conduite & qu'il plaiſe à Dieu donner encore trois ou quatre années de vie au Pape qui ſiége maintenant[1],

1. Urbain VIII, qui occupait le trône

vous ne puiſſiez auſſi toſt venir à bout de cette carrière que beaucoup d'autres cardinaux, qui ne donneroient pas les eſpérances Romaines pour tous les biens effectifs que France ou Eſpagne leur pourroit préſenter.

Mes raiſons ſont que la fortune de V. E., guidée par ſon mérite extraordinaire, a cheminé juſques à ceſte heure de telle ſorte que, pourveu qu'à l'advenir elle ne manque point d'eſtre bien conduite, il y a bien de l'apparence qu'elle ne ſe repoſera jamais qu'aprez eſtre arrivée au plus hault degré où elle puiſſe monter.

pontifical depuis 1623. Il mourut en 1644, moins d'un an, par conſéquent, après l'époque où Naudé écrivait cette phraſe.

Secondement que V. E. eftant douée des qualitez d'efprit fuffifantes pour fe faire aimer de tous les Princes de l'Europe auffi bien qu'elle a faict du Roy de France ; & de celles auffi du corps, qui par une chère gaie, un abord agréable, un difcours facile & aimable, vous peuvent acquérir, comme elles firent au cardinal de Bagni, la bienveilliance de tous ceux qui traicteront avec vous, vous eftes encores pourveu fi abondamment des biens de la fortune qu'eftans mefnagées de bonne forte & employées à l'utilité du public ils vous peuvent acquérir l'amour du peuple & enfuite la bénédiction & les profpéritez que Dieu donne à ceux qui tafchent les mériter en bien faifant.

Tiercement que la conjuncture

des places de Protecteur[1] & Comprotecteur des François, estant aujord'huy remplies par Mess. les cardinaux Antoine & Birsi vous est extrêmement favorable, puis que n'estant obligé de vous charger d'aucune d'icelles, vous aurez bien plus de facilité estant à Rome de vivre avec l'indépendence nécessaire & au moien de laquelle le cardinal Bagni s'estoit asseuré du Pontificat.

En quatriesme lieu, que Messieurs les cardinaux Barberine, puis qu'ils

1. Chaque royaume catholique choisissait alors un des cardinaux romains, à qui il donnait le titre de *Protecteur*. C'était une sinécure grassement rétribuée. Antoine Barberini perdit le titre de Protecteur de la France, après l'élection d'Innocent X (1644), qui avait été faite contre l'intérêt français & avec le concours du cardinal Antoine.

ſont maiſtres abſolus de l'incluſion, doivent prouver par tous moiens que celuy qui ſuccédera à leur oncle ſoit une de leur plus aſſeurée créatures pour, en jouiſſant de ſa protection, s'exempter des violentes recherches que leur pourroit faire quelque jour un Pape contraire ou ennemy, ſoubz prétexte des faultes & malverſations par eux commiſes pendant une ſi longue adminiſtration, comme par exemple d'avoir deſgouſté & offencé quaſi tous les princes de l'Europe, qui pourroient bien ſolliciter quelque Pape leur amy d'en faire par moiens obliques ou directz quelque ſorte de reſentiment; d'avoir laiſſé des crimes horribles impunis moiennant une compoſition avec la chambre; d'avoir commencé avec peu de ſubject la

guerre du duc de Parme, &, en ſuite d'icelle, occaſionné la ruine & ſaccagement d'une partie de l'Eſtat Ecclésiaſtique, diſſipé un million de livres des trois ou quatre que l'on conſervoit ſi religieuſement dans le chaſteau Saint-Ange, & bref d'avoir faict pluſieurs autres choſes non moins ſubjectes au ſindicat que toutes les précédentes, quand principalement on les voudroit examiner avec rigueur & animoſité[1]. Et

1. En effet, Innocent X, auſſitôt après ſon élection, pourſuivit le cardinal Antoine Barberini pour lui faire rendre compte de l'adminiſtration des finances ſous le pontificat précédent. On l'accuſait auſſi de la mort d'une religieuſe. Le cardinal crut prudent de quitter Rome (ſeptembre 1645) & de s'embarquer pour Gènes; mais Mazarin ſe déclara en ſa faveur, & l'appela à Paris.

d'aultant que V. E., tant à caufe de la protection qu'elle a toufjours receue du cardinal Antoine que pour beaucoup d'autres refpectz, eft maintenant ou fe pourra rendre à l'advenir une de leurs plus affeurée créatures, auffi peut on bien croire qu'elle feroit par eux, en préférence de toutes autres, choifie à ceft effect.

Et ce d'aultant plus (en quoy je fonde ma cinquiefme raifon) que ce feroit faict peu adroitement à eux d'en vouloir nommer une qui fut plus advancée dans l'aage que n'eft V.E. puifqu'ils ne pourroient s'affeurer de fa vie & par conféquent de fa protection que pour fort peu d'années, à la fin defquelles le conclave, meflé des créatures du défunct Pape & embrouillié par le refroi-

diſſement des leures propres, s'efforceroit peut eſtre d'eſlire tel ſubjeƈt qui n'auroit pas moins lieu de les perſécuter qu'auroit eu le précédent s'il n'euſt eſté de leurs amis; & par conſéquent ils ſont obligez d'en choiſir un de l'aage de V. E., afin qu'il les puiſſe protéger par une ſi longue ſuitte d'années, que les autres qui luy ſuccéderont n'aient plus lieu, quand bien ils le voudroient faire, de leur pouvoir préjudicier, à cauſe des mutations & changemens ſurvenues pendant la longueur de ſon Pontificat.

En ſixieſme lieu, ils doivent auſſi prendre garde de faire tumber ceſte dignité ès mains d'une perſonne d'eſprit, de ſçavoir, de bonté, de ſoupleſſe & auƈtorité ſuffiſante pour embraſſer & porter l'intéreſt de leur

maiſon & la défence de leurs perſonnes envers tous ceux qui les voudroient offencer.

De plus il eſt vray ſemblable que toute l'Europe ne déſirant & reſpirant aujord'huy rien davantage que la paix, auſſi tous les princes d'icelle ne refuſeront point lors que l'occaſion s'en préſentera de recevoir pour chef de l'Égliſe celuy qu'ils recognoiſtront bien pouvoir par ſa capacité & ſuffiſance incroiable, jointe à l'indifférence qu'il aura teſmoignée quelque temps auparavant, remédier à tous les déſordres de la chreſtienté par une bonne paix. Et en ceſte qualité auſſi bien qu'en la précédente, je ne doubte pas que V. E. ne ſoit beaucoup préférable à tous les autres.

Enfin il eſt auſſi fort probable

que V. E., comme j'ay desjà dict cy dessus, pendant le séjour qu'elle fera à Rome, s'acquerrera par les honnestes pratiques meslez de son ingénuité[1] ordinaire, beaucoup d'amis & ne sera pas moins heureuse en cela que défunct Mr le cardinal de Bagni, lequel sans brigue ou artifice, mais seulement par les charmes de son agréable présence, l'ingénuité de ses discours & la candeur & sincérité de ses intentions envers tous, gaignoit le coeur & l'affection non seulement des ministres avec lesquels il traictoit, mais aussy de tous les cardinaux ses confrères, jusques à tel poinct, que beaucoup d'iceux, sans en estre requis de personne, luy avoient envoié des

1. Son esprit, sa finesse.

billetz par lesquels ils s'obligeoient sur leur honneur de ne jamais donner leur voix & suffrage dans le conclave qu'à luy seul & à l'exclusion de tous les autres qu'on leur pourroit proposer.

Mais néantmoins je prévois bien que, nonobstant la probabilité de toutes ces raisons, ceux qui auront diligemment examiné les difficultez qu'on leur peult opposer, ne demeureront pas d'accord qu'on les puisse surmonter avec toute la facilité que j'ay proposée. C'est pourquoy, afin de les détromper de ceste opinion, faisons un peu de réflection sur chascune d'icelles en particulier.

La première doncque est celle que l'on peult fonder sur l'aage de V. E. trop peu advancé au ju-

gement de beaucoup pour ſouſtenir une telle dignité, laquelle ordinairement n'eſt conférée qu'à ceux qui, pour eſtre extrêmement caſſez & ruinez de vieillieſſe, ne ſont pas appréhender que leur Pontificat puiſſe durer plus de cinq ou ſix ans, puis que le peuple & les cardinaux meſme eſtiment que les changementz plus tardifs leur ſont infiniment préjudiciables. Or à cela je reſpondz que ceux qui ont pratiqué quelque temps la cour de Rome, peuvent bien y avoir remarqué qu'il y meurt beaucoup plus de jeunes cardinaux que de vieux, & qu'ainſi ne ſoit Doria, la Rochefoucault, Lampora, leſquels on voioit il y a dix ans *pedem habere in cymba Charontis*, ſont encore pleins de vie, où, au contraire, Nari, Vi-

doni, Magalotti, Ludovifio, Santa Croce, San Georgio, le cardinal infant, Borghèfe, Oregio, Aldobrandin & plufieurs autres qui jouiffoient, dans la médiocrité de leur aage, d'une fanté parfaicte, les ont devancez quafi contre toute forte d'apparence. J'adjoufte de plus que les cardinaux affemblées & réfervées dans le conclave n'aportent pas bien fouvent tant de confidérations à l'eflection d'un chef que le peuple s'imagine, car les uns pour n'eftre fi long temps réfervez dans ces chambrettes [1], les autres pour

1. On fait que les conclaves pour l'élection d'un nouveau pape fe tiennent au Vatican. Les cardinaux font enfermés féparément dans de petits logements nommés cellules, & toute communication avec le dehors leur eft interdite jufqu'à ce que

eſtre preſſez de maladies, quelqu'uns par paſſion, affection, intéreſt, beaucoup pour eſtre ſi las & eſtourdis qu'ils ne ſçavent ce qu'ils font, & tous en général par la dépendence des brigues eſliroient quelquefois un enfant ou un eſtropié ſi deux ou trois chefs de faction en demeuroient d'accord. Et quand bien meſme ils voudroient difficulter l'aage de Voſtre Éminence, elle ne ſeroit pas la première qui auroit ſurmonté ce prétexte d'excluſion, puiſque Grégoire XI fut créé pape à l'aage de quarante cinq ans [1], Bo–

les deux tiers des voix ſe ſoient réunies ſur un même candidat.

1. Grégoire XI naquit en 1330 ſuivant les uns, en 1336 ſuivant les autres, & fut élu pape en 1370; il aurait donc eu alors, dans la première hypothèſe, quarante ans, &,

niface IX à quarante[1] & Léon X à trente ſix[2], comme en font foy tous les auteurs de la vie des papes.

La ſeconde peut eſtre tirée des oppoſitions que V. E. pourroit avoir par les brigues deſjà faictes pour Sachetti, Pamphilio & Rocci qui ſont les trois plus embarquez dans les eſpérances & pratiques du Pontificat. Mais comme les deux Barberins s'accorderont pluſtoſt ſur vous que ſur Pamphile & Rocci,

dans la ſeconde, trente-quatre ans ſeulement.

1. Le P. Maimbourg dit en effet qu'il avait alors « environ quarante ans. » Théodoric de Niem & Fleury écrivent : « environ quarante-cinq ans. » Nous n'avons pu retrouver la date de ſa naiſſance.

2. A trente-huit ans ſeulement, car il était né le 11 décembre 1475, & il fut élu pape le 11 mars 1513.

auſſi peult on bien ſe promettre que V. E., favoriſée de leur incluſion, pourra facilement, & par leur aſſiſtance & par les intrigues & moiens dont on a couſtume de ſe ſervir en ſemblables occaſions, ſurmonter toutes ces difficultez; joint que le temps opérera peut eſtre auſſi puiſſament pour vous qu'il avoit faict pour le cardinal de Bagni, & auſſi que le cardinal Sachetti qui eſt le mieux fondé en ceſte prétention, quand il ſe deffiera d'en pouvoir venir à bout, au moien de voſtre brigue, contraire à la ſienne, aimera mieux la favoriſer & fortifier que de la contredire, à cauſe de la bonne correſpondence qui s'eſt touſjours paſſée [entre] vous & luy.

Reſte doncque l'excluſion manifeſte & aſſeurée que V. E. vrayſem-

blablement doibt attendre de la faction Espagnolle, tant principale que subalterne, à cause non seulement des bénéfices qu'elle possède en France & du chapeau qu'elle y a receu, mais aussi eu esgard aux négociations de Casal[1], Thurin[2], Monaco[3], Sedan[4] & quelques autres de non moindre considération que V. E. a maniées & conclues, non moins en faveur du roy de France qu'au préjudice de celuy d'Espagne. Mais ce qui faict, Monseigneur, que je ne m'estonne pas davantage de ceste difficulté que des précédentes, c'est que défunct Mr le cardinal de Bagni en avoit sur-

1. En 1630.
2. En 1641.
3. En 1641.
4. En 1642.

monté une bien plus puiſſante; car ſi jamais homme a eſté odieux aux Eſpagnols & Impérialiſtes & leur a donné ſubjeſt de le perſécuter quaſi avec raiſon, ç'a eſté le diſt cardinal: premièrement à cauſe de l'affaire de la Valtelline [1], de laquelle ils rejettèrent toute la faulte ſur ſon frère, qui la tenoit en deſpoſt pour le Pape, lors que le mareſchal d'Eſtrée ſe mit en poſſeſſion d'icelle; ſecondement, lors qu'il eſtoit ſur ſon retour de France en Italie & que meſme il avoit faiſt le voyage de Bruxelles pour complimenter & s'entretenir ès bonnes grâces de l'infante Iſabelle, un de ſes ſecrétaires, nommé Havet, préſenta à ladiſte Infante les copies de toute la

1. En 1624.

négociation tramée pendant tant d'années quasi par la seule entremise dudict cardinal avec le duc de Bavière pour le faire succéder à l'Empire, lesquelles copies l'infante envoia tout aussi tost à l'empereur par un religieux italien, nommé le père Hiéronime, qui avoit autresfois esté domestique dudict cardinal & précepteur de son nepveu le comte Ludovique. De plus, lors que Carondelet se cantona dans le chasteau de Boucain[1] & donna commencement aux révoltes des ducs d'Arscot, comte d'Aiguemont[2], marquis

1. Montrésor prétend que ce fut à la sollicitation de Richelieu que Georges de Carondelet, baron de Noyelle & gouverneur de Bouchain, se souleva; mais le fait est contesté.

2. D'Egmont.

de Valſuſée & de preſque tous les principaux ſeigneurs de la Flandre, les Eſpagnols eurent une occaſion très probable de croire que ledict cardinal, lequel je ſçay toutesfois en avoir eſté innocent, donnoit luy ſeul le branſle à tous ces remuemens, veu que, lors de ſondict dernier voyage en Flandre, il s'arreſta ſans beaucoup de ſubject l'eſpace de trois ou quatre jours à ce chaſteau de Boucain, où le gouverneur & ſon frère, le Doien de Cambray [1], qui depuis eſt mort en priſon, luy firent toutes les careſſes poſſibles. Et ce fut auſſi en ce lieu que leſdictz ducs & comtes le furent viſiter & s'arreſtèrent avec luy

1. Le diplomate François de Carondelet, mort en 1635.

quasi tout le temps que la goutte l'obligea d'y demeurer. Finalement, les plus spéculatifs en matière d'estat luy ont aussi attribué l'invention & le project de tout ce que l'on a jusques à ceste heure entrepris & exécuté en partie contre les Espagnols & la maison d'Austriche, soit pour les obligations qu'il avoit à la France, ou pour le dommage qu'il pouvoit prétendre avoir receu d'Espagne par les arreraiges qui luy estoient deubs depuis environ l'année 1580 d'une pension de deux mille escus donnée autresfois au comte Jean François, son grand père, & assignée sur les gabelles de Naples, ou soit enfin que par la grande cognoissance qu'il avoit des affaires de la chrestienté & par un zèle du bien commun, il voulut

conſeillier la déſunion d'Eſpagne.& Allemagne à ceux qui la pouvoient le mieux entreprendre & exécuter. Or quoy que c'en ſoit, le dict cardinal ne fut pas ſi toſt arrivé à Rome que ceux qui avoient pénétré dans toutes ces affaires, le publièrent entièrement perdu & ruiné pour ce qui eſtoit des prétenſions au Pontificat. Nonobſtant quoy, il ſceut ſi bien ſe juſtifier envers les ambaſſadeurs & cardinaux dépendentz de ces deux monarques, qu'ils furent les premiers à ſolliciter pour luy, & ils avoient conduict l'affaire à tel poinct que, comme ſçait très bien V. E., peu auparavant ſa mort il avoit eſté choiſi par tous les Princes chreſtiens pour ſuccéder au Pape qui ſiége encore à préſent.

Enſuite de quoy je puis dire, Mon-

feigneur, que V. E. n'ayant pas moins d'induftrie pour légitimer ce qu'elle a faict pour obtenir le chapeau à la recommendation des François[1], qu'en a eu le cardinal de Bagni pour excufer plufieures de ses actions beaucoup plus préjudiciables aux Efpagnols & Allemans que n'ont jamais efté les voftres, auffi ne devez vous pas avoir moins de réfolution que luy pour le faire: & il femble que la fortune vous en mette en main une belle occafion par la mort du cardinal de Riche-

1. Pendant deux ans, Richelieu demanda vainement le chapeau pour Mazarin. Le pape ne fe décida à lui accorder cette faveur que pour acquérir l'appui de la France contre le duc de Parme, avec lequel il était en lutte. Le rôle de Mazarin en tout ceci fut affez effacé.

lieu, puis que, pendant ſa vie, on auroit peu ſoubçonner V. E. d'entretenir touſjours quelque ſecrète correſpondence avec luy. Et qui plus eſt, vous avez un moien très puiſſant pour regaigner promptement tout ce que vous pourriez avoir perdu avec l'Eſpagnol, ſçavoir les bonnes grâces de la Reyne de France[1], de celle d'Angleterre[2] &

1. Mazarin s'était de bonne heure concilié la faveur d'Anne d'Autriche; on prétend même que, dès l'abord, elle avait été frappée de ſa reſſemblance avec le beau duc de Buckingham, dont elle n'avait pu encore chaſſer le ſouvenir. Auſſitôt qu'elle eut été reconnue régente, elle nomma Mazarin chef de ſon Conſeil, & cela à la ſurpriſe genérale, car on le croyait en diſgrâce & ſur le point de regagner l'Italie.

2. Henriette de France, ſœur de

de la ducheſſe de Savoie[1] qui ſont aſſez puiſſantes envers luy pour en obtenir toute ſorte de faveur & courtoiſie, lors que vous en aurez beſoin.

De façon que le plus difficile qui reſte maintenant à V. E. eſt de treuver quelque moien honneſte de ſe retirer en Italie, ſur quoi ſi je luy voulois donner mon advis ce ſeroit enchaſſer un autre diſcours en celuy cy & abuſer non moins de la liberté qu'elle m'a donnée que de la patience avec laquelle[2]... s'eſt daignée de m'eſcouter ſi longuement, au lieu que je doibz pluſtoſt

Louis XIII, mariée, le 11 mai 1625, à Charles Ier.

1. Chriſtine de France, ſœur de Louis XIII, mariée à Victor-Amédée, duc de Savoie.

2. Il y a ici un mot illiſible.

emploier le peu de temps qui me refte à luy demander pardon d'avoir pénétré fi avant en fes propres affaires, & l'affeurer que rien ne m'a pouffé à ce faire, finon le zèle très véritable & fincère que j'auré toufjours pour le fervice & les advantages de V. E., & auffi que cefte retraicte me femble fi importante à la fuite de fon bonheur qu'à moins d'eftre muet je ne pouvois pas m'empefcher de l'en advertir, & de forcer à ceft effect mon inclination autant efloignée de ces raifonnemens politiques que naturellement portée à compofer & gouverner quelque bonne bibliothèque, puis que j'en ay mefme donné les règles & préceptes, qui furent imprimés dès l'an 1627 [1], & que, comme

1. Édition devenue d'une extrême rareté.

Mr le Préſident de Meſme[1] &

1. Le livre que Naudé vient de citer eſt dédié à ce dernier. Voici le titre de la ſeconde édition (1644, in-8° de VI-164 pages) : ADVIS POVR DRESSER VNE BIBLIOTHEQVE. *Preſenté à Monſeigneur le Preſident de Meſme. Par* G. NAVDÉ. P. *Seconde Edition reueuë corrigée & augmentée*. On lit dans le chapitre qui ſert de *Dédicace :* « Je croy, Monſeigneur, qu'il ne vous ſemblera point hors de raiſon, que ie donne le titre & la qualité de choſe inoüye à ce Diſcours, lequel ie vous preſente auec autant d'affection que voſtre bienueillance & le ſeruice que ie vous dois m'obligent : puis qu'il eſt vray qu'entre le nombre preſque infini de ceux qui ont iuſques aujourd'huy mis la main à la plume, aucun n'eſt encore venu à ma connoiſſance ſur l'aduis duquel on ſe puiſſe regler au choix des liures, au moyen de les recouurer, & à la diſpoſition qu'il faut leur donner pour les faire paroiſtre auec profit & honneur dans vne belle & ſomptueuſe Bibliotheque..... C'eſt pourquoy, M., apres vous auoir treshumblement requis d'attribüer pluſtoſt ce

Messieurs les cardinaux Bagni &

long discours à la candeur & sincerité de mon affection, que non pas à quelque presomption de m'en pouuoir plus dignement acquitter qu'vn autre, ie vous diray librement que si vous n'auez dessein d'esgaler la Bibliotheque Vaticane ou l'Ambrosienne du Cardinal Borrommée, vous auez de quoy mettre vostre esprit en repos, vous satisfaire & contenter d'auoir vne telle quantité de Liures, & si bien choisis, que demeurant hors de ces termes elle est plus que suffisante, non seulement de seruir à vostre contentement particulier & à la curiosité de vos amis, mais aussi de se conseruer le nom d'vne des meilleures & mieux fournies Bibliotheques de France; puis que vous auez tous les principaux és Facultés principales, & vn tres-grand nombre d'autres qui peuuent seruir aux diuerses rencontres des sujets particuliers & non communs. Mais si vous ambitionnez de faire esclatter vostre nom par celuy de vostre Bibliotheque, & de joindre ce moyen à ceux que vous pratiquez en

Antoine [1] m'ont honnoré de ceſt em-

toutes les occaſions par l'eloquence de vos diſcours, ſolidité de voſtre jugement, & l'eſclat des plus belles Charges & Magiſtratures que vous auez ſi heureuſement exercées, pour donner vn luſtre perdurable à voſtre memoire, & vous aſſeurer pendant voſtre vie de pouuoir facilement vous deſuelopper des diuers replis & roulemens des ſiecles, pour viure & dominer dans le ſouuenir des hommes, il eſt beſoin d'augmenter & de perfectionner tous les jours ce que vous auez ſi bien commencé, & donner inſenſiblement vn tel & ſi auantageux progrez à voſtre Bibliotheque, qu'elle ſoit, auſſi bien que voſtre eſprit, ſans pair, ſans eſgale, & autant belle, parfaite & accomplie, qu'il ſe peut faire par l'induſtrie de ceux qui ne ſont jamais rien ſans quelque manque ou defaut, *adeo nihil eſt ab omni parte beatum.* » On voit que Naudé ne ménageait pas les flatteries à ſes protecteurs.

1. Voyez la note 1, page 1. Antoine Barberini était né en 1608, il fut fait cardinal en 1628, & mourut le 4 août 1671.

ploy, auſſi ne déſiré-je point, Monſeigneur, en avoir d'autre chez vous[1]. qui m'obligerez infiniment de croire, pour finir ce diſcours comme je l'ay commencé, que je l'aurois peut eſtre conclud tout

1. Il n'en eut en effet jamais d'autre. En 1652, lorſque le Parlement fit vendre la bibliothèque de Mazarin, Naudé, avec l'autoriſation de ſon maître, céda aux inſtances de la reine de Suède, Chriſtine, qui lui offrait la direction de ſa bibliothèque. Mais rien ne put le retenir quand Mazarin, revenu au pouvoir, lui eut fait connaître l'intention où il était de reconſtituer ſa collection. Naudé, d'ailleurs, ſupportait mal le climat de la Suède; la diſperſion des tréſors qu'il avait raſſemblés avec tant d'amour lui avait porté un coup dont il ne devait pas ſe relever. Les fatigues du voyage abrégèrent encore ſes jours, & il mourut en route, à Abbeville, le 29 juillet 1653. Mazarin, en récompenſe de tous ſes ſervices, ne lui avait accordé

d'une autre façon s'il ne me l'eut fallu faire en général & ſans rien ſçavoir des plus ſecrètes & conſidérables affaires de V. E., qui ſeules pourroient luy ſervir de baſe & fondement légitime.

que deux petits bénéfices, le canonicat de Verdun & le prieuré de l'Artige en Limouſin; ſon traitement comme bibliothécaire était de deux cents livres ſeulement.

Achevé d'imprimer

le 20 janvier 1870,



Pour LÉON WILLEM, libraire,

à Paris.



DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, depuis ſa fondation juſqu'à nos jours, *d'après des documents inédits.* In-8° d'environ 350 pages. . . . . 6 fr.

PRÉFACE DU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, rédigée en 1751 par le bibliothécaire P. DESMARAIS, docteur de Sorbonne, publiée & traduite en français pour la première fois. . . . . 4 fr.

RECHERCHES SUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE PARIS AU XIII[e] SIÈCLE, *d'après des documents inédits.* In-8°. . . . . 5 fr.

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR A PARIS, *d'après des documents inédits.* In-8°. . . . . 5 fr.

RECHERCHES SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, *d'après*

des documents entièrement inédits; ſuivies d'une notice ſur les manuſcrits qui y ſont conſervés. In-8°. . . . . 5 fr.

La Bibliothèque impériale, ſon organiſation, ſon catalogue. In-12. . . . . 1 fr.

Les anciennes bibliothèques de Paris (égliſes, monaſtères, colléges, &c.), *d'après des documents inédits.* 3 vol. grand in-4°. *Imprimerie impériale.* . . . . 120 fr.

Étude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540, dit *plan de Tapiſſerie.* In-8°. . . . . 7 fr. 50 c.

Les Origines du palais de l'Institut. — Recherches historiques sur le collége des Quatre-Nations, *d'après des documents entièrement inédits.* In-8°.. . 5 fr.

Vie de J. Calvin, par Théodore de Bèze; nouvelle édition, précédée d'une étude ſur Calvin & ſon œuvre. In-18, papier de Hollande . . . . 5 fr.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Catalogue de 1560. Mazarinades, *pièces ſatiriques, en vers & en proſe, Édits, Ordonnances & arrêts du temps de la Fronde,* en vente aux prix marqués.

Envoi *franco* de ce catalogue ſur demande affranchie.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT.



